



Mhère

Bulletin municipal



Numéro 3 - 1^{er} trimestre 2021

Le mot du maire



En ce début d'année où l'espoir de retrouver une vie normale semble être le meilleur des vœux que nous puissions vous souhaiter, l'équipe municipale et moi-même nous permettons de voir un peu plus loin et de continuer à faire avancer les projets de revitalisation de la commune. Bien-sûr nous souhaitons que vous tous, habitants de la commune, ainsi que vos proches, soyez préservés de la maladie ou retrouviez rapidement une bonne santé au moment même où l'épidémie frappe le monde rural. Nous vous souhaitons également de retrouver les liens familiaux et les relations d'amitiés dont nous sommes tous privés depuis trop longtemps.

L'année 2020 a mis en veilleuse l'activité des entreprises, plus durement encore l'activité de notre unique commerce, Chez Léonie, qui est soutenu par ses clients lors des commandes à emporter du samedi. Nous avons pu mesurer l'importance des associations dans la vie de notre commune. Elles sont notre respiration, permettant le lien social dans les rendez-vous festifs où l'on retrouve tout le monde. Le Comité des fêtes, Mhère s'anime, Mhère en Morvan, Pro-Morvan, Bords de Mhère, sont les artisans de toutes ces activités qui rythment notre vie communale. Je les rencontrerai pour m'assurer qu'elles pourront reprendre sereinement leurs activités.

La solidarité dans notre village n'est pas un vain mot. La mobilisation communale demandée par le préfet pour venir en aide aux personnes vulnérables a été mise en place, mais nous avons pu constater, sans surprise, que la très grande solidarité de la population dans les hameaux n'est pas une vue de l'esprit. Le repas de Noël prévu pour les aînés a donné lieu à une distribution par les conseillers de colis de Noël, y compris aux conjoints.

Un centre de vaccination contre la COVID-19 est en cours d'installation à Lormes et les vaccins seront bientôt disponibles en priorité bien-sûr pour les plus anciens d'entre nous (vous serez rapidement informés de la marche à suivre pour vous faire vacciner).

Nous allons sauver l'église, c'est la décision du conseil municipal, à la suite des réunions du mois de septembre où nous avons pu mesurer la mobilisation de la population pour ce faire. **Nous avons développé un projet de village** qui permettra de capter les fonds nécessaires à sa sauvegarde. Le projet est présenté dans ce bulletin.

Restez prudents et bonne année 2021.

Cyril Trinquet

Horaires d'ouverture au public de la mairie et de l'agence postale :

Lundi 8h30-12h Mardi 8h30-12h /12h30-17h Jeudi 8h30-13h30

Tel : 03.86.22.70.43 – mairiedemhere@wanadoo.fr

Le bulletin municipal est distribué dans les boîtes à lettre par les élus. Il est aussi disponible en mairie ou Chez Léonie

Tous les samedis de 10 h à 12 h : permanence des élus.

Le maire reçoit sur rendez-vous.

Cyril Trinquet maire 06.87.20.37.19

Armand Tartat 1^{er} adjoint 06.74.42.42.03

Jean Sarcinella 2^e adjoint 06.64.95.31.41

Des nouvelles de l'activité de vos élus :

Commission archivage : un gros travail a été entrepris par Joëlle Pastant, Catherine Quérin et Jean Sarcinella pour le tri et la mise à jour des archives communales. Trois objectifs : assurer le récolement (transmission à la nouvelle mandature des archives), préparer les archives à verser aux archives départementales (*) et classer les archives en cours dans les locaux de la mairie. Ce travail sera contrôlé par les archives départementales.

(*) Les communes de moins de 2 000 habitants doivent verser certains documents auprès du service départemental des archives (archives de plus de 100 ans,...). Les documents déposés restent la propriété de la commune (articles L. 212-6 et suivants du code du patrimoine).

Commission adressage : c'est un travail, piloté par Joëlle Pastant, qui devra être finalisé au premier semestre. Il consiste à définir des noms de rues et des numéros. Il s'agit d'une obligation pour permettre le déploiement de la fibre. Les habitants du bourg et de chaque hameau seront consultés en temps voulu.

Visibilité internet : le compte Facebook de la commune compte 236 abonnés début janvier. Le site internet se construit avec une refonte totale. Ces deux chantiers sont supervisés par Marc Sergent.

Bibliothèque communale : 2 mercredis par mois de 15 h à 17 h

Les jours d'ouverture (deux jours par mois) sont annoncés au début de chaque mois, par affichage mairie et envoi par mail. Vous trouverez toutes sortes de livres : romans, essais, biographies, historiques etc. Les ouvrages peuvent être commandés. Ils peuvent également vous être apportés à domicile.

CAMPAGNE DE VACCINATION COVID 19 : pour prendre RDV

Les personnes de **plus de 75 ans** peuvent prendre RDV pour se faire vacciner dans un centre de vaccination (il y en a 11 dans la Nièvre). Les personnes de moins de 75 ans et "à risque" doivent contacter à leur médecin traitant.
Pour prendre RDV :

Sur le site santé-France ou sur Doctolib.fr (mail ou n° de mobile nécessaire)

Par téléphone sur la plateforme du conseil départemental : **03.86.93.43.00**

Vous avez besoin d'aide pour prendre RDV ou pour vous déplacer ? Contactez la mairie.

Centre de vaccination le plus proche : Hôpital de Lormes 8 rue du panorama.

Les entreprises de notre commune :

La vitalité d'une commune, tout comme son attractivité peut se mesurer à son activité. L'année 2020 est l'année des créations d'entreprises, avec 6 nouveaux établissements. Depuis 2016, ce sont 16 établissements créés pour 56 activités répertoriées et actives (y compris associations et Cuma). C'est l'activité agricole, avec 18 établissements qui est la plus importante : élevage bovin, ovin, équin, maraîchage et sapins de Noël.

Parmi les nouvelles créations : la micro-brasserie du Banquet, la maison de production Les Films de l'An Jeu, le maraîchage avec Joël Montolio à Douloin, le terrassement avec Alexis Van Kampen, la location de logement avec Debbie Bon, l'édition avec une maison d'édition qui réédite de grands textes classiques. D'autres activités liées au service à la personne avec utilisation des chèques CESU existent sur la commune : aide-ménagère, entretien de jardin etc., et Aude Lelong, maraîchère en "couveuse d'entreprise" à Linières.

Le coin des associations : activité réduite pour les associations de Mhère.

Bords de Mhère : programmation 2021 selon situation sanitaire. Infos : bordsdemhere@gmail.com.

Chemin faisant : Renseignements : 03.86.84.78.61,

Association de protection des Chats AMHérichats : Renseignements : 06.74.00.35.41

Mhère s'anime : expo-vente directement au local de l'association

Comité des fêtes, Pro Morvan, Mhère en Morvan en situation d'attente pour reprise d'activité

Soutenir le commerce local !!!!

Se faire un petit plaisir !!!!

Chez Léonie tous les samedi matin :

plats à emporter, deux choix possibles, entre 9,50 € et 11 €.

Commande par mail

chezleoniemhere@gmail.com ou par sms au 06.09.46.40.00

Une microbrasserie à Jeux



Stéphanie et Antoine ont lancé la microbrasserie du Banquet avec des productions de bières locales non sans humour. Ainsi, les premières brassées : la Mhère Hic ou la Mhère Noëlle sont à la hauteur de leur enthousiasme. Notes fruitées,

subtiles... Très grand succès et nouvelle brassée en cours.

<https://www.facebook.com/microbrasserieDubanquet>

A consommer avec modération

Celles et ceux qui nous ont quittés en 2020 :

Jacques COURCELLE 1/02/1955 - 22/01/2020

Henri TACHE 16/10/1936 - 6/05/2020

Pierre AUTIN 21/05/1927 - 09/06/2020

Lucette PHILIZOT veuve TARTRAT 31/01/1933 - 27/07/2020

Claude FOURNILLON 21/11/1934 - 24/07/2020

Joëlle DEVOUCOUX veuve COUDIERE 25/08/1952 - 25/08/2020

Odette ROBBE 26/08/1921 - 19/10/2020

Paule BOUEILH 18/03/1922 - 29/11/2020

Le maire et son conseil présentent ses plus sincères condoléances aux familles de nos disparus.

Ils se sont mariés dans la commune en 2020 :

Lucile SERGENT et Borivan BIEN le 03/10/2020

Un nouveau citoyen de la commune :

Malcolm PARADIS né le 22/03/2020

Les pavoisements

Le 19 mars : journée du souvenir à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Commémoration selon la situation sanitaire (voir affichage municipal)

Annonce : le site internet de la commune est en phase de reconstruction. Si vous souhaitez y apparaître en tant qu'entreprise ou fournisseur de services, merci d'envoyer un mail à la mairie, ou de contacter le maire.

Un projet de village autour du presbytère pour sauver l'église :

Le maire et vos élus ont multiplié les rencontres depuis le mois de juin : des personnalités représentantes des instances politiques et de l'Etat, sous-préfet, sénateur, député, conseiller départemental, représentants de la communauté de commune, ainsi que les services départementaux, architecte des bâtiments de France, DDT et archivistes départementaux, le curé du diocèse et deux artisans locaux. Les maires de Gâcogne et de Sardy et l'ancien maire de Montreuilon nous ont également conseillé, ayant été eux-mêmes confrontés à des rénovations d'églises..

Nous avons inscrit l'église à la mission Bern et nous allons rencontrer en ce début d'année le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine pour mettre en place une collecte de fonds avec l'aide d'une association patrimoniale locale qui fera appel à votre générosité par le biais de la fondation du patrimoine dès que possible. Si la collecte atteint 15.000 €, la région abondera pour la même somme.

D'autres rencontres liées à la sauvegarde de l'église vont être programmées : recherche d'un maître d'œuvre, rencontre avec le percepteur et les banques, recherche d'appui par les techniciens des instances conseillères.

Le projet présenté, qui inclut le presbytère, son jardin et ses dépendances a suscité approbations et enthousiasme de la part de nos interlocuteurs. Toutes les pistes de financement sont à l'étude. La plupart des demandes de subventions doivent être bouclées pour le 15 janvier. Les travaux pourraient commencer en 2022, avec un espoir fin 2021.

La rénovation de l'église du village de Mhère est indissociable de la création d'un projet culturel et économique autour du presbytère. Les financeurs souhaitent en effet que les efforts d'investissement dans le patrimoine de type église permettent la revivification des bourgs et leur développement économique.

Le but est de trouver des ressources venant en atténuation des nouvelles charges qui vont peser sur la commune, et de favoriser l'installation de nouveaux habitants en recherchant la mixité sociale. Ce projet comporterait plusieurs étapes :

- o La rénovation de l'église pour permettre sa réouverture en toute sécurité et la valorisation du patrimoine local, sans se préoccuper dans un premier temps de l'aspect esthétique
- o L'achat de la maison permettant de fermer l'enceinte du domaine
- o La mise en valeur du jardin du presbytère avec accès au public
- o Installation d'un verger conservatoire
- o La restauration du presbytère datant de 1903 et de ses dépendances, pour en faire un lieu d'accueil de groupes de travail, orienté vers les activités culturelles, artistiques ou sportives, avec des prestations spécifiques, pour éviter toute concurrence avec les gîtes existants.
- o Développement d'un projet culturel avec l'utilisation de l'église (accord du diocèse)

Coûts : en cours d'élaboration. L'endettement de la commune sera calculé pour qu'il n'obère pas d'autres projets à l'avenir. Une partie de la dette sera absorbée par les rentrées financières dues à la location du presbytère. Les habitants du village seront informés de l'évolution du projet.

On en parle dans la presse : de l'appel aux dons lors de la fête patronale, en passant par les réunions publiques et la visite du Sous-préfet, le Journal du Centre nous accompagne dans notre démarche. Une information précieuse, support d'un dialogue constructif avec les instances et personnes pouvant nous soutenir autant financièrement que par leurs conseils. (Un grand merci à notre correspondante locale du JDC Julie Bernard)

MHÈRE
Une fête patronale et un appel citoyen

La fête patronale a, finalement, eu lieu. Le nouveau maire, Cyril Triquet, et son équipe municipale en partie renouvelée, ont choisi de la maintenir, en appliquant précaution et gestes barrières. Un apéritif et un repas élabore par René d'Elon, le patron de Chez Léonie, l'haberge du village, ont été offerts à près de 200 habitants venus mercredi, dès 11 h, dans la cente-bois.

Un moment apprécié lorsque M. Drouin, adjointe internationale, et Christophe Mabs, accordeur de Gâcogne, ont passé deux concerts de trente minutes dans le jardin du presbytère, qui sera bientôt réhabilité et transformé en espace vert. Un moment apprécié par les habitants venus écouter ces musiciens de renom.

Le maire se déplace de table en table pour saluer les Mhérois à la question de l'avenir du bâtiment. « Il était important de maintenir ce rendez-vous annuel qui constitue un ciment pour les habitants de Mhère », explique Jean Sarracina, conseiller municipal. « Datant du XIX^e siècle, l'église est fermée depuis quelques années pour des raisons de sécurité. L'enjeu est de taille : faut-il engager des travaux de rénovation ? Faut-il démolir l'église ? Ou la rénover ? »

Un architecte spécialisé va proposer plusieurs pistes de réflexion dans les semaines qui viennent. « Nous allons organiser une réunion publique en septembre. L'idée est de monter une association de citoyens pour collecter des fonds. Nous avons besoin de vous car le contrainte n'a pas le droit de le faire par elle-même », explique le maire. « Il serait trop dommage de faire tomber l'église, elle est ancrée dans l'histoire du village », s'exclame une habitante avant d'ajouter : « Les communes qui entretiennent correctement leurs églises en ont de plus petites. Avec 230 habitants, nous n'avons plus besoin d'un bâtiment qui accueille un millier de personnes. »

Chacun pourra apporter sa pierre à l'édifice religieux d'un débat public. Les décisions de l'assemblée municipale seront prises en septembre. Les habitants seront tenus au courant de l'évolution du projet.

MHÈRE
Église : la messe est encore très loin d'être dite

La nouvelle municipalité entame son chemin de croix autour de la délicate question de l'église. « Il s'agit encore essentiellement de continuer à voter une église, via un référendum », dit le maire. « La question qui se pose est de savoir si on peut faire un bâtiment, lors de la construction des deux nouveaux collèges, pour accueillir les habitants. Les travaux de rénovation de l'église sont évalués à 1,5 million d'euros. »

Un projet touristique et culturel est envisagé autour des travaux de consolidation de la structure et de rénovation des intérieurs, pour un coût qui pourrait aller jusqu'à 2 millions d'euros. « En fait, depuis trois ans, nous sommes en train de faire un inventaire de ce qui est resté de l'église », dit le maire. « Il y a encore beaucoup de choses à faire. »

« Les habitants qui ont été impliqués dans le projet de rénovation de l'église ont été très impliqués », dit le maire. « Ils ont été très impliqués dans le projet de rénovation de l'église. »

« Les habitants qui ont été impliqués dans le projet de rénovation de l'église ont été très impliqués », dit le maire. « Ils ont été très impliqués dans le projet de rénovation de l'église. »

MHÈRE
Le sous-préfet Laurent Vignaud a fait le tour du village

Le sous-préfet Laurent Vignaud a fait le tour du village de Mhère, accompagné de son épouse et de sa fille. Ils ont été accueillis par le maire et les élus. Le sous-préfet a rencontré les habitants et les élus pour discuter de l'avenir du village. Il a également visité l'église et le presbytère.

« Le sous-préfet Laurent Vignaud a fait le tour du village de Mhère, accompagné de son épouse et de sa fille. Ils ont été accueillis par le maire et les élus. Le sous-préfet a rencontré les habitants et les élus pour discuter de l'avenir du village. Il a également visité l'église et le presbytère. »

Restauration du Christ du 17^e siècle : prise en charge probable ce trimestre par un conservateur du patrimoine. La restauration est totalement prise en charge financièrement par la Communauté de communes.

Le Christ est un objet inscrit au patrimoine national.



Les poubelles

Rappel : la déchetterie est gratuite pour les particuliers et une carte à votre nom vous attend à la mairie.

Des sacs poubelles **jaunes et roses** sont disponibles gratuitement à la mairie, y compris le samedi matin.

Nouveau : des sacs **verts** pour les déchets biodégradables sont disponibles en mairie au prix de 2 € le rouleau.

Déchets déposés illégalement : « Vos voisins sont des porcs : dites-leur !!!!! »

C'est ce qu'on aimerait dire quand on voit tous les déchets que notre cantonnier a récemment récupéré un peu partout dans les bois et au bord des routes : voudrait-on dire des Mhérois qu'ils sont des porcs ? Bien sûr que non, ça doit sûrement venir des communes voisines... Plumes de pintades, blouses de vêlage, plastiques, déchets ménagers, formes immondes d'une puanteur inexprimable... **En clair, ces incivilités qu'on pensait reléguées aux pays**

lointains défigurent et polluent la campagne, coûtent très cher en retraitement à la commune et donc à chacun d'entre nous.

L'article L. 541-3 du code de l'environnement confère aux maires les pouvoirs de police nécessaires pour assurer l'élimination des déchets.

Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € les dépôts de déchets illégaux.



Les chats abandonnés

Ils ne sont ni des chats sauvages ni des chats errants. Ils ont été abandonnés et ont élu domicile là où ils ont pu. **Ils sont donc des animaux domestiques** et à ce titre ils sont protégés par la loi (*). **Ils sont propriété de la commune qui en a donc la charge**, celle-ci pouvant être déléguée à une association locale ou à des bénévoles. Le problème est qu'ils se reproduisent et que les femelles en chaleur attirent d'autres mâles de passage.

Il est donc impératif de stériliser ces chats. Une campagne de stérilisation va être mise en œuvre dans le premier trimestre 2021 en partenariat avec 30 millions d'amis et avec l'aide de l'association locale **AMHérichats**. Il nous faudra un peu de patience durant cette période où les initiatives personnelles des uns et des autres ne seraient pas bienvenues et contreproductives. **Un arrêté municipal devrait être pris prochainement par le maire sur ce sujet.**



Si vous nourrissez régulièrement des chats abandonnés, vous devez les adopter et en prendre soin, sans forcément les faire rentrer dans votre domicile. Vous avez l'obligation de les faire identifier et stériliser. Merci de vous rapprocher de la mairie pour ce faire.

Vos propres chats devraient être également stérilisés dès l'instant où ils ne sont pas destinés à la reproduction de chats de races et dans la mesure où ils sortent librement de chez vous. C'est une attitude civique qui vous est demandée.

(*). Depuis 2015, l'article L. 214-8 du code rural stipule qu'une attestation d'identification et un certificat vétérinaire attestant de l'état de santé de l'animal sont obligatoires lors de sa cession. A compter du premier semestre 2020, le non-respect de l'identification obligatoire des chats est devenu passible d'une contravention de quatrième classe.

Le chat domestique ne relève pas de la législation chasse, mais des règles relatives à la divagation des animaux domestiques, à la charge des maires dans leur commune. Les chasseurs n'ont ni le droit de tirer sur les chats domestiques, ni le droit de les tuer, ni le droit de les capturer. Le fait de les tuer constitue une contravention de 5^eme classe. Le fait d'exercer des sévices graves envers eux est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende. Les chats sauvages (chats forestiers) sont, quant à eux, protégés. Le fait de les tuer constitue un délit passible d'une amende de 15000€ et d'un emprisonnement de 6 mois. (ONCFS-OFB)

Association locale AMHérichats à Mhère. Contact : Eliette Picoche, Présidente, 06.74.00.35.41